

12 octobre 2018

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



S'ABONNER A LA NEWSLETTER DU SITE FEP



Contacts:

PROTECTION SOCIALE

COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES ENSEIGNANTS DE DROIT PUBLIC

Pour qui ? Maîtres contractuels ou délégués des classes sous contrat d'association adhérant à la Fep CFDT

Contrat collectif solidaire (pas de questionnaire santé)

et responsable (donc cotisation sociale réduite)

Garanties: 3 niveaux de couverture

Le choix entre 3 couvertures pour s'adapter aux différents besoins de santé. Dès le 1^{er} niveau : médecine douce, prévention, assistance à l'étranger...

Cotisation (progressive en fonction de l'âge)

Un montant de cotisation attractif pour les jeunes lauréats de concours Possibilité d'affilier ses ayants-droit (conjoint, enfants) Gratuité à partir du 3ème enfant

Notre partenaire: Harmonie Mutuelle: 300 agences partout en France pour vous aider à comparer l'offre avec votre contrat actuel (mais attention: l'adhésion doit se fait auprès de votre syndicat)

Réseau de soins Kalivia (optique, audition, chirurgiens-dentistes, orthodontistes)

En allant chez un professionnel de santé agréé Kalivia, vous réduisez vos frais de santé (moins de reste à charge) grâce à des tarifs négociés (jusqu'à -40%).

Actions prévention

- Equilibre alimentaire diététique (60 €/an & 20 € maximum par séance)
- Vie sans tabac sevrage tabagique (50 €/an)
- Vaccins non pris en charge par la Sécurité sociale (40 €/an)
- Réductions tarifaires pour des offres de loisir et d'activités physiques et sportives.

Autres avantages

- Aide financière aux personnes handicapées pour l'achat d'un véhicule
- Prime versée à la naissance (120 € pour le niveau 3)
- Prise en charge des frais d'accompagnant en cas d'hospitalisation (30€/j)
- Prise en charge de l'implantologie et de la Parodontologie
- Prise en charge des lentilles refusées par la Sécurité sociale ainsi que des opérations de chirurgie correctrice de l'œil

La Fep CFDT propose une couverture complémentaire santé collective à ses adhérents pour un coût raisonnable.

La CFDT continue à porter sa revendication d'une généralisation de la complémentaire santé dans le secteur public avec une participation financière de l'Etat d'au moins 50% (pétition en cours).

Pour plus d'informations, contactez vos représentants syndicaux ou le syndicat.